



Comité technique et conseil d'administration – 29 avril 2015

Une intersyndicale constructive mais finalement seule la CGT rejette un projet stratégique qui prévoit toujours « moins de Cerema et moins d'infras »

COMITÉ TECHNIQUE D'ÉTABLISSEMENT

Élaboration d'amendements intersyndicaux

Ce comité technique fait suite au rejet unanime par les représentants du personnel du projet stratégique du Cerema version 2 à l'occasion du comité technique du 20 avril 2015. Le seul point à l'ordre du jour était ce projet stratégique, soumis à nouveau pour avis.

Entre le 20 et le 29 avril, une intersyndicale CGT – FO – CFDT – UNSA s'est constituée pour élaborer des amendements au projet stratégique. Ces amendements, finalisés le 28 avril, ont été transmis au directeur général la veille et sont disponibles [ici](#).

À titre d'information, nous portons à votre connaissance [ici](#) les amendements que la CGT avait écrit avant la négociation intersyndicale. Ceux-ci vont plus loin que les amendements finalement adoptés par l'intersyndicale et reprennent les orientations que nous avons développé dans nos expressions antérieures, [sur la V0](#) et [sur la V2](#). La CGT a donc accepté d'en « rabattre » sur le fond de manière à préserver un cadre intersyndical qui nous paraissait primordial pour donner plus de poids notre action.

Les amendements finalement adoptés en intersyndicale étaient donc des amendements a minima, le plus petit dénominateur commun, mais ils contiennent tout de même deux axes déterminants :

- (1) l'augmentation des moyens du Cerema,
- (2) l'abandon de l'orientation, proposée par l'administration, de réduire la part du domaine « infrastructures » dans l'activité du Cerema.

Le comité technique examine les amendements proposés par l'intersyndicale.

Amendement n°1.1 :

Le directeur général nous indique qu'il ne retient pas cet amendement. Il explique que l'État tient à voir précisé dans le projet que « l'État restera le bénéficiaire essentiel (ou principal) des actions du Cerema ».

Amendement n°2.1 :

La CGT intervient pour défendre l'amendement, en indiquant que le passage que nous proposons de supprimer est une provocation vis-à-vis des représentants du personnel. En effet, c'est annoncer un plan social au Cerema dans le cadre d'un projet stratégique.

Le directeur général propose de retenir cet amendement.

Amendement n°2.2 :

La CGT intervient pour défendre cet amendement qui lui est particulièrement cher. En effet, le projet présenté par l'administration dessine un

Cerema dont l'intervention sera globalement moindre dans 5 ans qu'elle ne l'est aujourd'hui. Or les attentes sociales envers nos missions, loin de se réduire, sont croissantes. C'est donc une augmentation de la capacité d'intervention de notre service qu'il faut viser, ce qui suppose d'augmenter le budget de l'établissement.

Le directeur général ne retient pas cet amendement.

Amendement n°2.3 :

Le directeur général indique que s'il ne retient pas l'amendement en l'état – cela donnerait une place trop importante à l'édition au regard de l'activité globale du Cerema – il reconnaît que l'édition est trop peu présente dans la version 2 et propose d'ajouter la mention « édition » à d'autres endroits du texte et notamment dans la synthèse, en page xii, au bas de la page (après « amplifier les actions de diffusion des connaissances », ajout de la mention « d'édition et de formation »)¹.

¹ Les deux autres modifications concernent les pages 43 et 44.

Amendement n°3.1 :

Le directeur accepte cet amendement, en modifiant néanmoins l'ordre des mots. Le titre de ce champ d'action devient ainsi « *Gestion, optimisation, modernisation et conception des infrastructures* ».

Amendement n°3.2 :

Cet amendement est très important pour la CGT puisqu'il s'agit de modifier la 4^{ème} grande orientation stratégique pour y faire disparaître la diminution de la part du domaine infrastructures dans l'activité du Cerema.

Le directeur rejette cet amendement, car il est favorable à la diminution de la part du domaine infrastructures dans l'activité du Cerema.

VOTE SUR LE PROJET AMENDÉ :

Les représentants du personnel rejettent à nouveau à l'unanimité le projet.

En effet, si nous accueillons positivement l'acceptation de certains amendements par le directeur, le maintien des orientations centrales que sont d'une part la diminution des moyens et d'autre part la diminution du domaine infrastructures dans la part de l'activité du Cerema rendent toujours inacceptable le projet.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Projet stratégique :

En ouverture des échanges sur ce point, l'intersyndicale lit une déclaration préalable pour :

- rappeler l'opposition unanime en comité technique des représentants du personnel, les raisons ayant été communiquées aux membres du CA suite au comité technique du 20 avril dernier ;
- annoncer les propositions d'amendements portés par l'intersyndicale ;

Examen des amendements :

Le conseil d'administration examine à son tour les amendements de l'intersyndicale.

Les amendements 1.1, 2.3 et 3.1 sont adoptés sur le fond, même si parfois la forme diffère un peu des propositions intersyndicales.

Les amendements 2.1 et 2.2 ont été rejetés par le conseil. Il a été proposé en contrepartie l'amendement décrit dans l'encadré ci-contre. Cet amendement est bien loin de reprendre l'esprit des amendements intersyndicaux (augmentation du budget du Cerema) mais constitue simplement une formulation moins brutale : l'affirmation selon laquelle l'État réduira sa subvention est remplacée par le « *cadre budgétaire contraint* ». En outre, l'amendement intersyndical 2.2 proposait de faire disparaître la diminution des dépenses. Or, celle-ci apparaît toujours dans le texte amendé : l'établissement doit en effet « *chercher à diminuer ses dépenses, lorsque c'est possible* ».

Passage amendé (page xii de la synthèse) : « *Enfin, le projet stratégique ouvre les réflexions sur le modèle économique du Cerema, qui s'inscrivent dans un contexte particulièrement difficile. D'une part, l'établissement a été créé dans une période où la réduction des dépenses de l'état était devenue sa priorité majeure : dès son démarrage, le Cerema a été en situation économique difficile. D'autre part, il semble acquis que l'état fera le choix dans les prochaines années, comme pour beaucoup d'établissements publics, de diminuer les effectifs du Cerema et sa subvention pour charges de service public – à un rythme qui n'est pas connu à ce jour.*

L'établissement doit chercher à diminuer ses dépenses lorsque c'est possible, et doit se donner la capacité de connaître et analyser les coûts de ses activités et de ses productions. L'évolution dans les prochaines années de l'équilibre entre ses trois grands postes de dépenses – la masse salariale, les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement – est un sujet essentiel, dans un contexte marqué par la grande faiblesse de sa capacité d'investissement alors que ses besoins d'investissements, en matière d'équipement et en matière d'immobilier, sont très importants.

Nouvelle formulation : « *Enfin, le projet stratégique ouvre les réflexions sur le modèle économique du Cerema. Il s'agit pour le Cerema d'exprimer une vision de sa situation économique, des évolutions de ses ressources – effectifs et ressources financières – et de leur emploi, et des orientations à suivre pour réaliser ses missions et mettre en œuvre sa stratégie tout en assurant son équilibre économique.*

L'évolution dans les prochaines années de l'équilibre entre ses trois grands postes de dépenses – la masse salariale, les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement – est un sujet essentiel, dans un contexte marqué par la grande faiblesse de sa capacité d'investissement alors que ses besoins d'investissements en matière d'équipement et en matière d'immobilier sont très importants.

Ces réflexions sur le modèle économique du Cerema s'ouvrent dans un contexte difficile, notamment parce qu'elles s'inscrivent dans un cadre budgétaire contraint. L'établissement se doit de regarder en face cette réalité. Il doit à la fois chercher à diminuer ses dépenses lorsque c'est possible et chercher, dans le cadre de ses missions et de sa stratégie, à diversifier ses financements et accroître ses ressources propres. Il doit se donner la capacité de connaître et analyser les coûts de ses activités et de ses productions.

La CGT a néanmoins soutenu cette nouvelle formulation, faute de mieux.

L'amendement 3.2 qui vise à revenir sur la diminution de la part du domaine infrastructures dans l'activité du Cerema est quant à lui rejeté.

VOTE SUR LE PROJET AMENDÉ :

Le projet stratégique est soumis au vote en tenant compte de ces amendements.

CONTRE : CGT

ABSTENTION : FO et CFDT-UNSA

POUR : les autres membres du conseil

Le projet est adopté.

Explication du vote CGT

Malgré les très fortes pressions de l'administration et notamment du secrétaire général du MEDDE, les représentants de la CGT ont fermement rejeté le projet. Seule l'adoption de tous les amendements intersyndicaux, déjà plus petit dénominateur commun de l'intersyndicale, aurait pu nous faire renoncer au vote contre. Il aurait ainsi fallu des engagements en matière de moyens en effectifs et budget (à minima pas de diminution) et le maintien du domaine infrastructures, déjà considérablement réduit ces dernières années. Ainsi, le projet final indique toujours en page 56 qu'« *il sera également nécessaire d'intégrer la diminution des effectifs* ». De plus, la quatrième grande orientation du projet prévoit toujours de « *diminuer de façon limitée la part des activités dans le domaine des infrastructures* ». **Nous nous opposons à l'orientation « MOINS DE CEREMA ET MOINS D'INFRAS », d'où notre vote contre.**



Éléments de bilan

Pour la CGT, cette adoption par le CA est une mauvaise nouvelle, même si elle était évidemment attendue. Des éléments positifs sont néanmoins à retenir.

En effet, à l'occasion de cette discussion sur le projet stratégique, nous avons pour la première fois déposé des amendements à un texte en conseil d'administration. Certains de ces amendements ont été adoptés et améliorent le texte, même si cela demeure à la marge.

De plus, c'est la première expérience de constitution d'une intersyndicale à l'échelle de l'établissement. Nous avons pu constater, comme les autres organisations syndicales, les difficultés de coordonner l'action de représentants du personnel qui sont issus de différents syndicats, qui siègent dans des instances différentes et qui sont répartis dans tous les sites du Cerema. Nous avons apprécié tout l'intérêt d'un tel travail et nous considérons comme un acquis d'avoir pu faire un bout de chemin ensemble pour porter, au-delà de nos divergences qui demeurent, des propositions. Force est également de voir que ce travail en intersyndical a des limites : nous regrettons que cette action n'ait pas pu se conclure par un vote unanime contre au conseil d'administration, les représentants FO et CFDT/UNSA ayant choisi de ne pas s'opposer à un projet qui prévoit :

- un Cerema qui aura moins de capacité d'intervention à l'avenir qu'aujourd'hui ;
- un Cerema qui verra se poursuivre la diminution de la part des infrastructures dans son activité.

Quoi qu'il en soit, ce chantier du projet stratégique aura été pour la CGT l'occasion d'approfondir et de préciser ses revendications, et de les faire connaître aux salariés et aux membres de l'administration.

Il convient désormais de nous saisir de toutes les occasions pour, par notre mobilisation et la constitution d'un rapport de forces, contrer la réduction des moyens accordés au Cerema et plus largement à tous les services publics. Cela est d'autant plus important que d'autres chantiers arrivent très vite, en particulier le règlement intérieur cadre et le projet stratégique immobilier.

Zoom sur les infrastructures et notamment la conception

Suite aux propositions de l'intersyndicale, le champ d'action « *Gestion, optimisation, et modernisation du patrimoine d'infrastructures* » devient « *Gestion, optimisation, modernisation et conception des infrastructures* ». Il était en effet révélateur que le mot conception ne soit pas présent initialement dans ce titre.

Le projet stratégique inclut néanmoins toujours les passages suivants :

Page 39, « *Cet objectif* vaut notamment pour les infrastructures et les voiries routières, qui nécessitent des approches spécifiques compte tenu de la variété des usages et des difficultés particulières rencontrées dans la réalisation des travaux. S'agissant de la voirie urbaine, les enjeux portent aussi sur l'adaptation aux nouveaux modes de déplacements et sur la requalification des espaces publics. **Tous les métiers de la route, de la voirie et des espaces urbains son concernés, et seront orientés prioritairement vers le traitement des infrastructures existantes.** Ceci constituera un « marqueur » fort de l'identité du Cerema dans le domaine de la route et de la voirie* ».

Page 57 : « *le Cerema organisera une ou deux équipes bien structurées amenées à intervenir sur l'ensemble du territoire en matière d'études amont pour la conception de projets neufs* ». Ce paragraphe montre bien que si l'ancrage territorial est revendiqué par les organisations syndicales comme par la direction, il ne saurait avoir le même contenu. Pour nous, l'ancrage territorial, c'est le maintien dans toutes les directions territoriales d'équipes robustes permettant une réelle capacité d'intervention locale, dans tous les champs d'actions de l'établissement, ce qui ne doit bien sûr pas empêcher une direction de solliciter l'expertise d'une autre sur tel ou tel sujet.

* Il s'agit de l'objectif stratégique B24 intitulé « *Concentrer nos efforts sur l'exploitation, la modernisation et la requalification des infrastructures existantes* »

2. Budget rectificatif n°1

Ce budget rectificatif, soumis au vote sans débat, prévoit une nouvelle diminution de la subvention de l'État, modérée (-0,05 %) mais réelle, à l'établissement. En outre, il n'apporte aucune solution au Cerema en matière de fond de roulement ou encore de capacité d'investissement. Les représentants CGT et FO rejettent donc ce budget rectificatif comme elles avaient rejeté le budget initial. Les autres membres du conseil d'administration votent en faveur de ce budget rectificatif, sauf les représentants CFDT/UNSA qui s'abstiennent.

3. Compte financier 2014 et compte de bilan

Le conseil passe directement au vote sans débat. Les représentants de la CGT et de FO votent contre, les représentants CFDT/UNSA votent pour. La CGT estime que l'État n'a pas doté correctement le Cerema à sa création. Elle constate que les amortissements des matériels font l'objet d'une reprise par l'État privant le CEREMA de la capacité de les renouveler. En d'autres termes, l'État amortissant les matériels devra les renouveler. Mais par ces temps d'austérité...

Vos représentants au comité technique

Dupré Olivier, Dter NP

Baton Didier, Dtec TV

Piel Bruno, Dter Ouest

Consolen Eric, Dter SO

Boulin Vincent, Dter SO

Garcia Philippe, Dter NC

Vos représentants au conseil d'administration

Garcia Philippe, Dter NC

Pédelucq Loïc, Dtech ITM

Liénard Isabelle, Dter NP

Baton Didier, Dtech TV